

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2010.**

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : Jacqueline LEGRAVEY, pouvoir à Thierry LOUIS.

Secrétaire : AUCRETERRE Stéphane.

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'Avant Projet Définitif de l'Espace Loisirs et Culture à la plage ainsi que le plan de financement de celui-ci pour un montant de travaux de 834 550 € HT.
- Accepte le devis de l'entreprise LEMAITRE Roger d'un montant de 4 741 € HT pour la réfection du mur du lavoir du bourg.
- Fixe à 150 € le montant des honoraires du commissaire enquêteur pour l'aliénation d'un chemin communal à Salnel.
- décide de refaire la place de la mairie en attendant la restructuration et la rénovation de celle-ci et accepte le devis de l'entreprise THOMAS d'un montant de 3 545 € HT.
- Décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour les parcelles AE 92, 93, 94 et 95
- Décide de créer un emploi permanent pour le remplacement de la secrétaire de mairie suite à son départ en retraite.
- Décide de retenir le devis du cabinet ELIZALDE d'un montant de 937.66€ TTC pour le relevé topographique concernant les travaux d'aménagement du centre bourg.
- Accepte le devis de l'entreprise de menuiserie LEMAITRE d'un montant de 1 890€ HT pour la fourniture et la pose d'un portail au cimetière en remplacement de l'ancien.
- Décide de prendre une décision budgétaire modificative pour le règlement des honoraires dus à la DDTM dont le montant s'élève à 3.699.06€ pour l'aménagement des 2 places du bourg réalisées en 2007.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise VOISIN pour la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 30 septembre des travaux de la station d'épuration.
- Décide de louer le logement situé 39 rue des Miellottes à Monsieur LECOILLARD Alexandre à compter du 1^{er} novembre 2010 pour un montant mensuel de 315.00€ plus 10.00€ de charges.
- Décide d'augmenter les charges de 5 euros des logements situés 35 et 37 rue des Miellottes à compter du 1^{er} décembre 2010 en raison du ménage qui sera maintenant assuré par la commune.
- Décide de fixer à 285.00 euros le loyer mensuel de Monsieur VILLION à compter du 1^{er} décembre 2010, celui-ci ayant abandonné le cellier qui faisait partie de sa location.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 9 novembre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 9 novembre 2010.

Le Maire,
Thierry LOUIS